



Fonds de solidarité pour Haïti – Novembre 2023

Introduction : la situation en Haïti et le fonds de solidarité

Suite au **tremblement de terre** de magnitude 7.2 qui a frappé le Sud d'Haïti le 14 août 2021, faisant plus de 2 000 morts et ayant détruit plusieurs centaines de maisons et d'institutions publiques, Cités Unies a ouvert le **fonds de solidarité pour Haïti** à la demande de ses membres.

28 collectivités territoriales françaises ont répondu positivement à cette initiative et ont permis de récolter **140 000 euros** pour le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des compétences à l'échelle locale.

Les fonds de solidarité de Cités Unies France ont pour objectif de favoriser la reconstruction et la résilience des territoires. A la suite d'une crise, Cités Unies France lance un appel à contributions aux collectivités françaises pour une action collective partagée. CUF et ses partenaires locaux identifient les besoins du territoire qui bénéficie du fonds. Un plan de travail est proposé, discuté et validé avec les donateurs du fonds. Cités Unies France lance ensuite les activités décidées et se charge du suivi du projet tout au long de son déroulement. Il s'agit donc, pour les collectivités, d'effectuer un don qui sera affecté à un projet précis, correspondant aux besoins locaux identifiés.

Les collectivités donatrices :

Amilly	Conseil départemental de la Savoie
Bagneux	Crolles
Betton	Douai
Bordeaux	Genlis
Bouffémont	Granville
Bouliac	Liffré
Limonest	Plouezec
Lorient	Ris-Orangis
Mamoudzou	Roussas
Métropole Rouen Normandie	Saint-Calais
Montreuil	Tréveneuc
Nanterre	Ulis
Conseil départemental de la Gironde	Villebon-sur-Yvette
Conseil départemental de la Loire Atlantique	Wittenheim

Depuis ces 5 dernières années, Haïti fait face à une **situation de crise continue** à travers le pays. Le pays subit une très forte inflation, particulièrement sur les prix des carburants et des produits de première nécessité. Cette crise a un impact considérable sur les communautés qui se retrouvent en situation d'insécurité alimentaire et rencontrent de nombreuses difficultés pour

accéder à certains produits, aux soins de santé, aux réseaux de communication ou aux services publics (banques, écoles).

Cette crise découlant de la rareté et de l'augmentation des prix du carburant s'est manifestée par des mouvements de rue, des scènes de violence et de pillage des magasins et boutiques dans presque tout le pays dont le Sud, des blocages de routes coupant les départements et/ou les communes entre eux.

L'insécurité règne et la fin de l'année 2022 a été fortement marquée par la dégradation globale du contexte sécuritaire et socio-économique (montée en puissance des gangs, kidnappings, instabilité politique). La situation sanitaire est critique avec des cas de choléra. En conséquence, certains projets du fonds de solidarité ont vu leur progression ralentie.



Les programmes en cours

I. Gestion des risques : ITECA

Pour rappel, un protocole d'accord a été signé entre l'Institut de Technologie et d'Animation (ITECA) et Cités Unies de France pour l'implémentation de certaines activités dans des collectivités du département du Sud en vue de renforcer le Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD), en mai 2022. Ce projet a pour objectif de faciliter une meilleure gouvernance territoriale en matière de gestion des risques afin de réduire les vulnérabilités qui entravent le développement local. Il s'agit pour les acteurs haïtiens de comprendre et maîtriser leur rôle dans la gestion des risques et la réponse aux urgences. A la fin du projet, ces derniers devront être en mesure de planifier et mettre des actions pour protéger leur territoire et réagir efficacement en cas d'urgence.

Le contexte social, politique et économique a considérablement impacté les projets menés par ITECA. Néanmoins, les activités présentées dans le rapport du mois de Mai 2023 se poursuivent. Ainsi, à ce jour, plusieurs activités ont été menées :

- Rencontres de planification avec les partenaires de la mise en œuvre des activités et rencontres de recadrage et de réorientation des activités avec trois sections communales (3^e section Melon pour la commune de Maniche, la 2^e section Martineau pour la commune de Cavaillon et la 3^e section Brodequin pour la commune d'Aquin).
- Atelier d'échanges afin de sensibiliser les autorités locales et les membres du Comité Communal de Protection Civile (CCPC) des communes citées précédemment, sur leur rôle dans la gestion des risques au sein de leur communauté, mais aussi de sensibiliser les membres des collectivités sur un plan comme outil de préparation et de réponse à une urgence.
- Mise en place de deux Comités Locaux de Protection Civile (CLPC) dans la 3^e section Brodequin pour la commune d'Aquin et formation à la gestion des risques et à la prise en charge des urgences au niveau local.
- Renforcement d'un Comité Local de Protection Civile (CLPC) dans la 3^e section Melon. Ce CLPC a bénéficié de deux modules de formation notamment une formation sur la gestion du centre d'opération d'urgence (COU) et a reçu des matériels et équipements nécessaires à son opérationnalisation. Cette formation permet de gérer efficacement les situations d'urgence à travers un centre d'opération d'urgence (COU).
- Les trois CLPC des sections de Brodequin, Martineau et Melon ont bénéficié d'une formation sur le Système d'Alerte Précoce (SAP) visant à renforcer les capacités des CLPC dans la maîtrise et la gestion du système d'alerte précoce.
- Mise au point des outils et des supports afin de communiquer davantage sur les actions réalisées et rendre visible le projet au sein des communautés.
- Mise en place de Système d'Alerte Précoce pour les trois CLPC ayant suivi la formation SAP et remise de matériels pour leur permettre d'intervenir dans leur zone respective.

- Suite au 2^{ème} atelier d'échanges de Mai 2023, une liste de matériels a été préparée par les autorités locales des trois communes. Cette liste regroupe des matériels d'intervention qui permettront aux autorités et les structures afférentes d'apporter les premières réponses en cas d'urgence. Ces matériels contribuent au renforcement global de la commune en matière de prévention, préparation et réponse aux urgences.

Difficultés rencontrées :

Comme il est déjà souligné dans le rapport, nous avons fait face à plusieurs difficultés dans l'exécution des activités :

- Changement d'orientation : Mise en place de CLPC au lieu du renforcement des CCPC ;
- Dans le Sud, le carburant est disponible dans les pompes à essence mais le prix varie en fonction du propriétaire : les propriétaires de pompe à essence ne respectent pas les prix fixés par le gouvernement, ils affichent un prix supérieur ;
- L'inflation a une incidence sur les coûts estimatifs des activités dans le budget et les coûts réels de mise en œuvre. Une réduction dans le nombre de formation et les quantités de matériels sont prévues afin de pallier ce problème ;
- La non-réalisation des élections depuis plusieurs années donnant lieu à des autorités locales illégitimes ;
- Difficulté de trouver les matériels requis sur le terrain et difficultés d'accès aux routes nationales numéro 2.

II. Appui à la reconstruction du Collège la Trinité (Camp Perrin) : Haïti Futur et ASF

Pour rappel, le collège La Trinité situé en périphérie de la ville de Camp Perrin a été entièrement détruit suite au séisme d'août 2021. Un protocole d'accord a été signé en novembre 2022 entre la direction du collège, Cités Unies France, Architectes sans Frontières (ASF) et Haïti Futur pour participer à la reconstruction de l'établissement.

La mise en œuvre du projet se poursuit, mais toujours dans un contexte très difficile avec des déplacements de personnes et des biens limités, qui retardent les démarches et les consultations nécessaires aux études. L'équipe locale et les bénéficiaires du projet restent cependant fortement mobilisés comme en témoigne les travaux communautaires de déblaiement réalisés manuellement pour contribuer à la préparation du site.

Le suivi se poursuit sous forme de réunions hebdomadaires régulières avec un comité réunissant, l'équipe locale d'Haïti Futur (Ingénieur et coordinateur), les représentants du Collège la Trinité (directeur et propriétaire), le volontaire représentant d'ASF (resté présent dans la région de Cayes) et à distance avec l'équipe d'ASF.

Le détail des activités menées à ce jour est détaillé ci-dessous :

Poursuite de la phase d'étude

- **Évaluation des existants :**

1. **Végétation :**

La végétation du site est disposée aléatoirement sur la parcelle. La nouvelle végétation aura un rôle de stabilisation des sols, des talus, des terrasses et d'organisation le ruissèlement en favorisant le drainage.

Climat :

Favoriser les flux d'air frais du sol jusqu'aux classes :

- Organisation d'un mouvement de convection global sur le site en profitant de la pente du terrain,
- Utilisation de la différence de température en toiture et en sol pour créer une pompe d'air par convection dans les salles de classe ;
- Les arbres de hauteur égaux ou supérieurs aux nouveaux bâtiments permettront une circulation de l'air en pied ;

La ventilation en sous-face des bâtiments permettra le refroidissement des planchers et donc la climatisation naturelle des classes.

Agrément et esthétique :

Utilisation d'arbre de forte hauteur pour dégager les espaces aux sols et libérer une grande cour de récréation à l'ombre pour les élèves ;

Nouvelle plantation d'arbres à fleurs de couleur vive, type flamboyant, pouponnière, etc.

Les arbres avec des odeurs type Jasmin, Ylan-ylan.

Sécurité des personnes :

La végétation en proximité des bâtiments doit permettre de ralentir la vitesse du vent extrême.

La chute des arbres ou des branches ne doit pas mettre en danger les bâtiments existants.

Les arbres dont les branchages peuvent casser sous forte sollicitation seront privilégiés afin

d'éviter la chute totale de l'arbre

Ruissèlement :

Création de ligne de Bocage en profitant de l'organisation existante du terrain en terrasse pour introduire des bocages brise-vent. Pour la sélection des espèces végétales : Bambou, feuillus et arbuste arbre à racine profonde et large, les arbres à grandes racines pour stabiliser les sols et talus.

2. Topographie

La topographie du site est en pente, il présente un dénivelé d'environ 15m entre la plateforme haute et le point bas maximal. Il s'organise autour d'une petite ravine qui est alimentée uniquement par les eaux de pluie.

Les derniers travaux effectués par ASF ont été la démolition totale de l'ancienne base du bâtiment existant par la création d'une plateforme située H=-4m plus bas que la plateforme haute. Cette plateforme d'une surface d'environ 340m² est en décaissement du sol naturel sur la moitié OUEST et en remblais sur la moitié EST. Le reste du terrain suit la pente naturelle du site.

Les sols sont composés d'une couche d'argile rouge et de roche calcaire blanche alluvionnaire provenant des bassins versant du Makaya. La couche d'argile est assez étanche à l'eau et induit des stratégies de drainage et de respiration des sols. L'argile présente des taux de retrait/gonflement important à prendre en compte, tout en ayant d'excellentes capacités porteuses en condition hygrométrique stable.

3. Bâtiment existant :

Le bâtiment sur site provisoire est construit sur des socles en maçonnerie de basse qualité, les bâtiments des classes provisoires sont construits en charpente bois et recouverte de tôle de réemploi issus du bâtiment de l'école détruite par le tremblement de terre.

Le site comprend 2 bâtiments provisoires contenant aux totaux 7 salles de classe d'environ 30m² chacune, et d'un petit bâtiment annexe contenant le bureau du directeur.

Les Bâtiments provisoires sont implantés sur la plateforme haute, et devront être opérationnels dès la rentrée 2023 pour l'ensemble des élèves. Il est donc inenvisageable en phase de chantier de les démolir.

La construction des nouveaux bâtiments ne doit pas perturber le fonctionnement des bâtiments provisoire afin de ne pas pénaliser le déroulement de l'année scolaire. Ils devront donc être construits sur les espaces libres de la parcelle.

Les constructions provisoires ne représentent pas de danger pour les usagers, ils ne sont donc pas l'objet de travaux de réhabilitation.

4. Bloc sanitaire :

Les blocs sanitaires ne sont pas en mauvais état suite au tremblement de terre de 2021, et semble avoir bien résisté de par la nature de leur construction, leur géométrie et compacité. La stabilité de la dalle haute en béton du bloc sanitaire filles semble peu fiable malgré qu'il ait résisté.

Au vu de leurs emplacements, en contrebas de la parcelle et de leur état de salubrité, la question de leur démolition et/ou réutilisation est à discuter avec la maîtrise d'ouvrage.

Il semble alors incontournable d'intégrer une stratégie économique pour la remise en

conformité des sanitaires.

- **Orientation de projet :**

Thématique et support de conception :

Cascade / Grotte / Mousse

Utilisation de matériaux poreux, rocailleux, support de végétation grimpante

Architecture en pente :

Articulation des espaces en utilisant le potentiel de la pente.

Création de plateformes surplombant la pente permettant de donner plus d'espace horizontal au site. Maximiser les flux d'air ascendant et descendant sur le site pour ventiler les espaces. Toiture et gestion des évacuations des eaux de pluie. Hygrométrie/fraicheur et Condensation. Le massif du makaya, la vallée de la rivière de cavaillon et généralement la commune de Maniche, Marcelline et Baumont sont des zones montagneuses ayant un grand potentiel hygrométrique, dues aux pluies et à la condensation produite naturellement sur les arbres. Utilisation des potentiels hygrométriques Nocture/diurne pour capter de l'humidité la nuit sous forme de condensation et la relâcher sous forme de climatisation passive la journée

- **Esquisse de projet :**

1. **Descriptif des modules et des 2 bâtiments proposés :**

Proposition de 3 modules constituant les bâtiments :

Conçu sur une trame de 3m de largeur et de 11,5m de longueur. Les modules peuvent se juxtaposer en largeur pour constituer le bâtiment.

1 - Bloc administratif :

D'une surface de 35m² il permet d'accueillir un espace de bureau administratif de 18m² ainsi qu'un espace de stockage de 9m²

2 - Bloc classe et sanitaire

D'une surface de plancher de 70m², il comprend une salle de classe de 48m², 4 cabines de toilettes, et deux galeries extérieures d'accès.

La salle de classe se déploie dans la largeur du bâtiment, on y accède par la galerie au Sud. Le mur séparant la galerie sud des classes est monté sur rail, il peut s'ouvrir entièrement afin d'agrandir les classes de 9m² en se prolongeant sur la galerie sud. Les salles de classe sont orientées vers le Nord et sont éclairées naturellement au zénith par un shed dans la toiture.

Le mur au Nord est une bibliothèque qui comprend 4 grands battant recto et verso formant le tableau. Derrière la bibliothèque sont disposées 4 cabines de toilettes semi-humides avec une galerie d'accès.

3 - Bloc Classe

D'une surface de plancher de 57m², le dernier module est composé exactement comme le bloc 2, mais ne contient pas de toilette ni de galerie arrière.

La proposition comprend deux bâtiments distincts. Les deux bâtiments fonctionnent ensemble : l'un possède, en plus de salles de classes, de nouveaux espaces administratifs et des toilettes.

Le second ne comporte que des salles de classe. L'ensemble représente 560m2 de plancher accueillants : 8 salles de classe, 2 bureaux administratifs ainsi que 12 cabines de toilette.

2. Implantation des bâtiments :

Rappel des objectifs :

L'objectif de la reconstruction de l'école de Trinité est la construction :

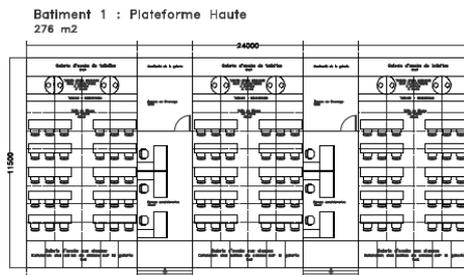
- 9 salles de classe
- De nouveaux locaux administratifs
- Renouveau des espaces des sanitaires

En vue des budgets à disposition de la MOA, la stratégie de construction doit être réalisée en plusieurs phases...

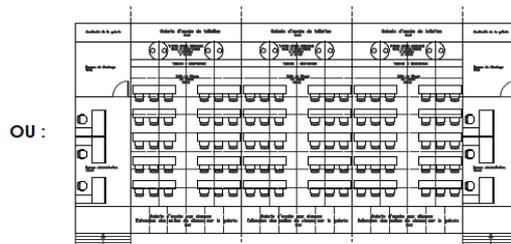
Implantation des bâtiments sur parcelle

Suite à l'analyse qui a été faite, une stratégie d'implantation des bâtiments a émergé. Ainsi 2 stratégies sont confrontées : la première allant dans le sens des travaux de terrassement qui ont déjà été effectués. Une autre stratégie serait d'utiliser le potentiel de la nouvelle plateforme comme espace récréatif et de construire des bâtiments en prolongement des plateformes.

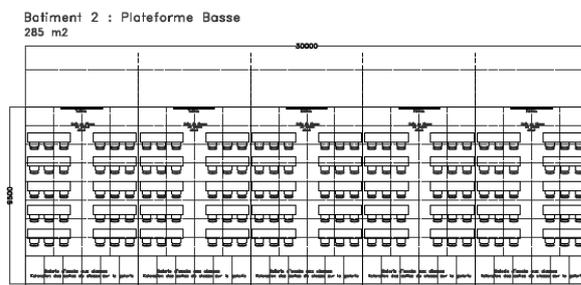
Esquisses de projet :

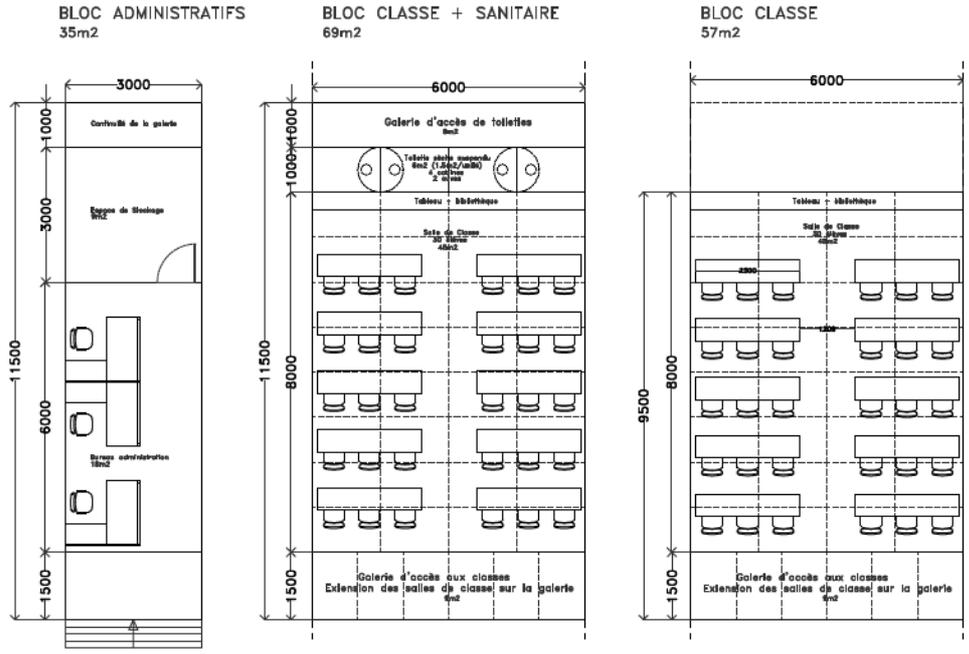


Les espaces administratifs séparent les salles de classe

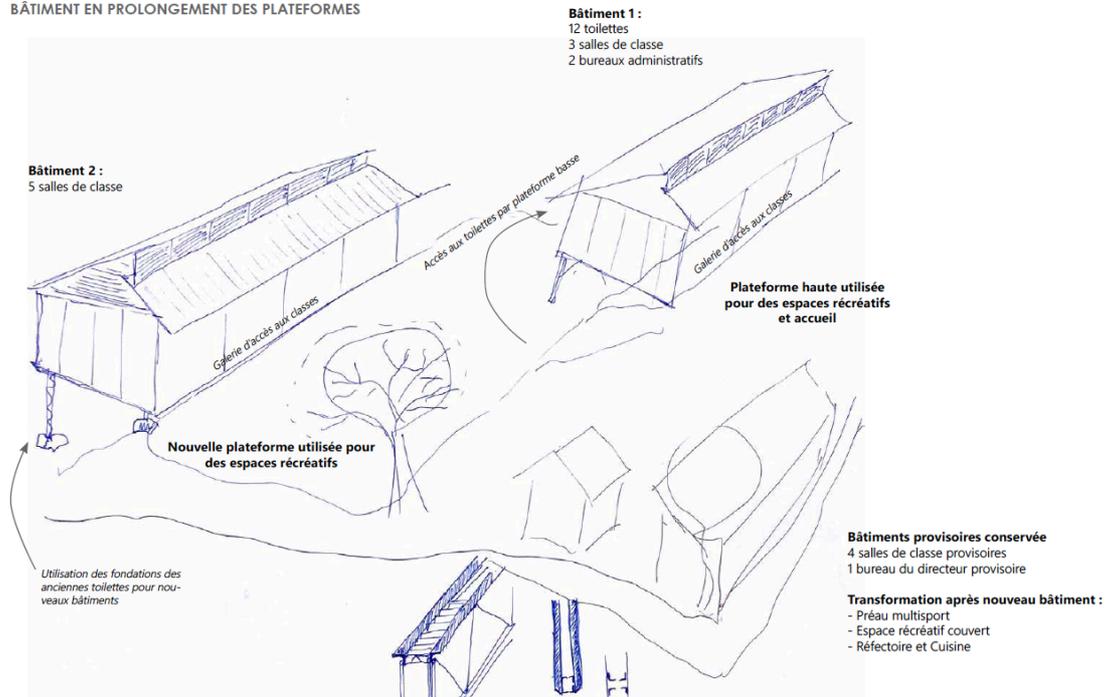


Les espaces administratifs sont de part et d'autre des salles de classe



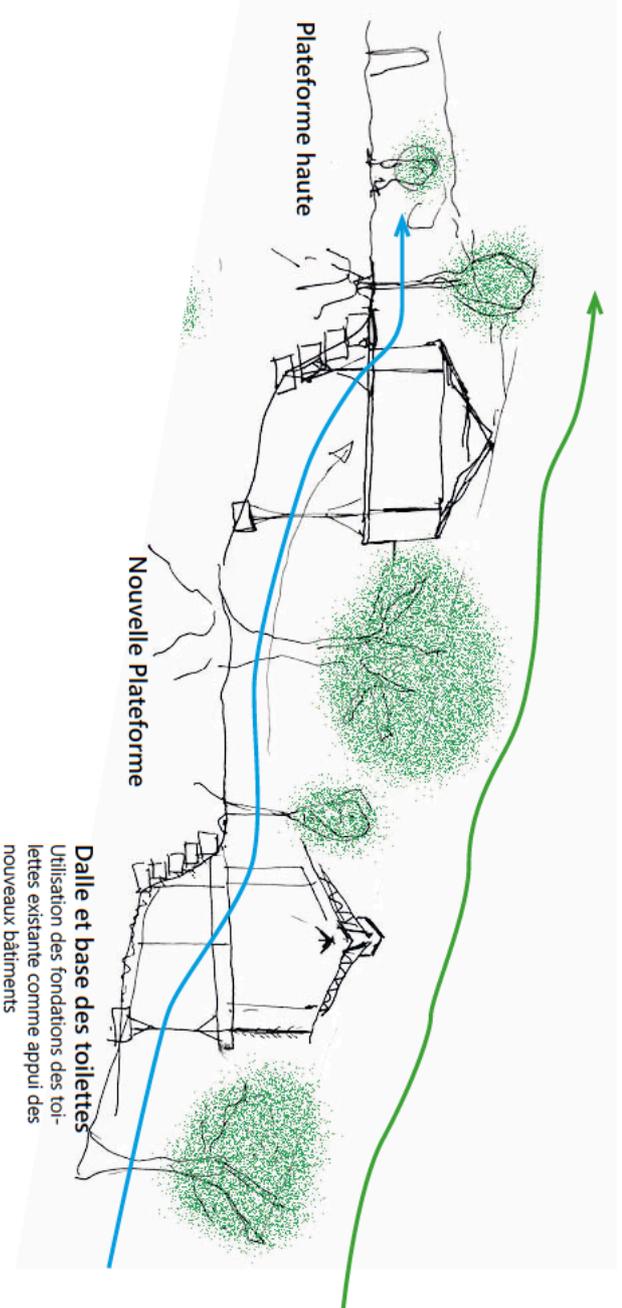


3 - IMPLANTATION DES BÂTIMENTS :
BÂTIMENT EN PROLONGEMENT DES PLATEFORMES



3 - ESQUISSE DE PROJET BÂTIMENT EN PROLONGEMENT DES PLATEFORMES

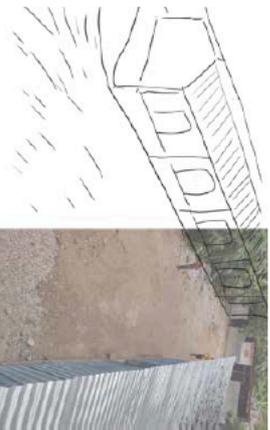
- + Nouvelle organisation de la Végétation haute, poreuse, choisie
 - + ventilation de la cour et des classes en sous-bois
 - + Protection des bâtiments par le Freinage de trains cyclone en canopée
 - + Les plateformes deviennent de grandes cours de récréation
 - + Conservation des bâtiments provisoire pendante et après chantier
 - + Espace de récréation supérieur
 - + Rentabilisation et bonne utilisation de la parcelle
- Défrichement de plusieurs arbres fruitiers (manguier et véritable)
 - Exposition des sols à l'érosion ainsi que du soleil (Chaleur) pour une période 3-5ans
 - Travaux de terrassement et préparation de nouvelle fondation séchés sur terrain en pente.
 - Travaux de démolition toilette existante et aménagement.



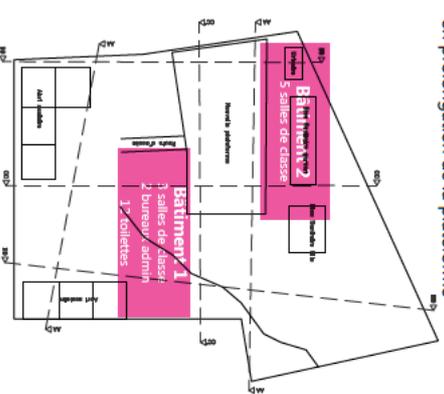
RÉFÉRENCE :



Croquis de l'implantation du bâtiment bas en prolongation de la nouvelle plateforme



Croquis de l'implantation du bâtiment haut en prolongation de la plateforme



IV. Caisses de solidarité et fonds sociaux pilotés par des organisations de base de la Grande Anse et du Sud : GRET

Pour rappel, le projet mise en œuvre par le GRET vise à mettre en place **trois caisses de solidarité ou fonds sociaux autour de 3 établissements de santé, pilotés par des organisations de base de la Grande Anse et du Sud.**

La logique d'intervention est la suivante : 3 caisses de solidarité ou fonds sociaux, seront mis en place autour de 3 établissements de santé. Ces caisses de solidarité/fonds sociaux seront alimentées via le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) qui seront portées par des associations/organisations communautaires de base (OCB) déjà existantes dans chaque zone. Ces associations sont sélectionnées selon une liste de critères préétablis, dont notamment une bonne capacité de gestion administrative et financière de la structure et la capacité de cette dernière à alimenter la caisse de solidarité ou fond social. Ces caisses ou fonds sociaux auront dans un premier temps pour objectif de financer les évacuations sanitaires (du niveau communautaire au niveau institutionnel) liées à des complications obstétricales et pédiatriques et selon l'évolution des AGR, cette prise en charge pourrait être étendue à toutes les références en urgence entre les centres pour le développement et la santé (CDS) et les établissements de santé de référence. Pour appuyer la mise en place de chaque AGR, une dotation financière sera allouée à chacune des associations/OCB afin de constituer un fonds de roulement pour la caisse de solidarité/fond social et parallèlement, des activités d'accompagnement à la réalisation de leurs activités seront réalisées par l'équipe du projet (formations, distribution de semences, distribution de petit matériel, etc.). Les apprentissages et bonnes pratiques issus de ces 3 caisses de démonstration seront partagés régulièrement dans le cadre des points d'avancement entre partenaires, dans le cadre du comité de pilotage du projet (conduit par le MSPP) et dans le cadre de l'atelier de clôture du projet.

Le projet s'articule autour de deux grands axes opérationnels à court terme, et vise :

- **Groupes cibles** : les acteurs publics (CASEQ, ASEQ, Mairie), les acteurs privés et **communautaires (OCB)**
- **Bénéficiaires finaux** : Les habitants des 3 communes sélectionnées

Le dispositif d'accompagnement qu'a mis en place le GRET aux Cayes fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de projet spécialiste en santé communautaire, et une équipe d'animateur alliant des profils santé et des profils agro. Le personnel administratif et financier du GRET est également mobilisé en support à l'opérationnel.

Cette équipe, volontairement réduite, accompagne de manière très rapprochée chaque groupe cible dans son empowerment, cherchant systématiquement à « faire faire » par les acteurs qui peuvent ainsi se saisir de leurs responsabilités et redevabilités.

L'objectif est de mettre en place des caisses de solidarité qui permettront d'améliorer significativement les conditions d'évacuation de la zone en cas d'urgence sanitaire. Il s'agira d'agir sur 3 axes :

- Identification des OCB capable de piloter ces fonds de solidarité
- Déterminer les stratégies d'approvisionnement des fonds de solidarité
- Sensibiliser les usagers sur les critères d'utilisation de ces fonds

Le lancement de ce projet pendant le deuxième semestre 2022 s'est inscrit dans un contexte fortement dégradé (cf. introduction : la situation en Haïti), qui a sérieusement affecté les interventions programmées par les équipes du projet (retard, repenser les stratégies). Un calme apparent en fin de période a pu favoriser la relance de certaines activités comme la réouverture des classes de façon progressive dans les départements du Sud et de la Grande Anse. Cependant les retards accumulés dû à la période d'arrêt du pays ont des conséquences sur la durée du projet. Le GRET aura besoin d'un délais supplémentaire afin de finaliser les activités.

Ci-dessous la liste des activités réalisées sur la période :

- **Activité 1 : Identification des OCB sur les zones de projet**

Dans le cadre de l'identification des acteurs, un travail de recensement de l'ensemble des OCB au niveau des mairies où se déroulent les activités du GRET a été mené. Dans un premier temps, 50 OCB ont été identifiées (10 par commune), et ont été invitées à des ateliers de présélection.

Après avoir analysé les données recueillies lors des ateliers, une présélection de 17 OCB a été faite, et des visites au niveau de leurs zones d'intervention ont été organisées (voir la liste n°1 ci-dessous).

Au terme de ce processus, **7 OCB ont été définitivement sélectionnées** sur la base de différents critères d'éligibilité et notamment leur capacité à réaliser des projets et à recevoir des fonds (voir la liste n°2 ci-dessous).

1. Liste des 17 OCB présélectionnées réparties par commune

Commune de Camp Perrin
Association des Techniciens Vétérinaires Agricoles Camp Perrin Maniche (ATVACM)
Combite pour le Développement des Femmes de Camp Perrin (CODEFEC)
Mouvement des Leaders Unis pour le Développement de Camp Perrin (MOLUDECA)
Mouvement des Paysans de la 3^{ème} section d Camp Perrin (MP3K)
Commune d'Aquin
Association Famille Agro-écologique de Virgile (AFAVI)
Association Franco-haïtien pour le Développement de Morne Coma (AFHADEMKA)
Coordination des Femmes Organisées de la Commune d'Aquin (COFOCA)
Commune de Cavaillon
Association coopérative des Jeunes de Bercie (ACOJEB)
Organisation Visionnaire Dévoué pour le Développement de Cavaillon (OVDDEC)
Association des hommes et des femmes vaillantes de Cavaillon -Haïti (AHFVCH)
Organisation Rayon Espoir le Natal de Durocher(ORENAD)
Commune des Abricots
Association des Jeunes Agronomes pour le Renouveau la Grand 'Anse (AJARAGA)
Union des jeunes exemplaires pour l'avancement de Burotte (UJEAB)
Organisation des Planteurs pour le Développement de l'Agriculture d'Abricots (OPDAA)
Commune de Chambellan
Regroupement des producteurs de Chambellan pour une agriculture moderne(REPCAM)
Association pour le Développement Intégré de Chambellan (ADIC)
Gwoupman Devlopman Fanm Kadèt (GDFK)

2. Liste des 7 OCB sélectionnées réparties par commune

Commune de Camp Perrin
Association des Techniciens Vétérinaires Agricoles Camp Perrin Maniche (ATVACM)
Commune d'Aquin
Coordination des Femmes Organisées de la Commune d'Aquin (COFOCA)
Commune de Cavillon
Organisation Rayon Espoir le Natal de Durocher(ORENAD)
Commune des Abricots
Association des Jeunes Agronomes pour le Renouveau la Grand 'Anse (AJARAGA)
Union des jeunes exemplaires pour l'avancement de Burotte (UJEAB)
Commune de Chambellan
Regroupement des producteurs de Chambellan pour une agriculture moderne(REPCAM)
Association pour le Développement Intégré de Chambellan (ADIC)

- **Activité 2 : Appuyer à la mise en place de la gouvernance des fonds de solidarité**

Avant l'octroi des fonds aux OCB, des rencontres de travail sur la faisabilité des petits projets soumis par les membres du comité directif pour le renforcement de leurs activités génératrices de revenus seront réalisées. Après l'acceptation des petits projets, les fonds de solidarité seront octroyés aux OCB en présence de tous les membres des organisations et des responsables sanitaires au niveau des 2 départements (Sud et Grand' Anse). Les fonds de solidarité qui seront versés aux OCB seront gérés par les comités directifs de chaque organisation avec l'appui technique de GRET sur la gestion de trésorerie.

Les retards accumulés dû à la période d'arrêt du pays ont des conséquences sur la durée du projet. Le GRET aura besoin d'un délai supplémentaire afin de finaliser les activités.